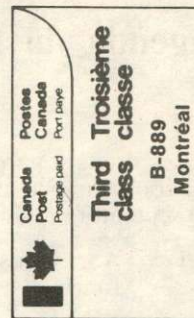




nouvelles csn

numéro 50

semaine du 18 au 24 septembre 1979



**19 octobre
ON MARCHE
SUR QUÉBEC**

**POUR UNE LOI
QUI ASSURE
VRAIMENT
LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**



LE 19 OCTOBRE : Y SEREZ-VOUS?

Le vendredi 19 octobre, il y aura manifestation à Québec pour protester contre le projet de loi 17. Chaque syndicat devrait voir à ce qu'un membre sur 5 participe à la manifestation nationale. Cette manifestation CSN — la FTQ refuse d'y participer — se doit d'être un succès. Vos amis, votre conjoint(e), vos enfants, y sont conviés. Le transport sera gratuit et partira du Conseil central de votre région pour se rendre au 155 boulevard Charest Est à Québec. Le 19 octobre, ON MARCHE SUR QUÉBEC POUR UNE LOI QUI ASSURE VRAIMENT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

LA MOBILISATION SUR LA LOI 17 : ÇA PROGRESSE !

La deuxième étape de la campagne pour obtenir une loi qui assure vraiment la santé et la sécurité au travail est en cours. Cette étape consiste à tenir des assemblées générales dans tous les syndicats pour rejeter le projet de loi 17 tel que formulé. Cette étape doit se terminer le 5 octobre alors que se tiendra le congrès spécial de la CSN sur le projet de loi 17. Rappelons que la responsabilité de la tenue des assemblées des syndicats relève des permanents de fédérations en collaboration avec les permanents de Conseils centraux.

□ □ □

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL : FOURNIR DES OUTILS À LA MOBILISATION — La mobilisation sur le projet de loi 17 progresse. Le Conseil confédéral de la CSN, l'instance suprême entre les congrès, a décidé que le moyen d'action unitaire déclenché par la CSN n'aura lieu qu'après le congrès qui fixera la date de cette action. Par ailleurs, le Conseil a aussi adopté une résolution demandant aux conseillers syndicaux de tenir une assemblée régionale des exécutifs des syndicats qu'ils desservent. Trois militants ont été libérés à Québec et deux autres à Montréal pour aider à la mobilisation. Par ailleurs, la CSN lancera une campagne de publicité à la radio et dans les journaux pour appuyer la mobilisation autour de la manifestation du 19 octobre.

□ □ □

MARQUIS DIT NON À L'ÉLIMINATION DES DANGERS À LA SOURCE — Le projet de loi 17 n'élimine pas les dangers à la source. Il oblige plutôt les travailleurs à porter des équipements individuels de protection sous peine d'amendes entre \$ 200 et \$ 500 et d'outrages au tribunal. Pour appliquer le programme de prévention dont le contenu sera déterminé par l'employeur, le projet de loi introduit le représentant à la prévention. Celui-ci sera en quelque sorte une police, surveillant si les travailleurs portent leurs équipements. Le programme de prévention devra voir à déterminer les équipements individuels de prévention. Bref, l'élimination du danger à la source chez le ministre, c'est l'obligation de porter les équipements individuels de prévention. On est bien loin des revendications de la CSN.

L'agenda du mouvement

septembre

Nos droits parentaux. États généraux du secteur public CSN le 30 septembre à Québec.

15-17 **FAS.** Conseil confédéral à Montréal.

16-18 **Commerce** réunion d'équipe des salariés, aux Éboulements.

21 session d'organisation pour les militants des usines de papier à Québec.

19-22 **CSN** réunion du conseil confédéral.

Conseil d'orientation de la CSN au Sheraton Mont-Royal.

24 réunion d'équipe de la FNSBB.

25 *La Maladie, c'est les compagnies,* à l'Outremont.

25 Soirée de solidarité pour le cinquième anniversaire d'Uniroyal au 750 est, rue Roy, à 20 h.

26-28 **FTFP** cours sur l'organisation, à Montréal.

27-28 Bureau fédéral de la FESP.

Octobre

3 Assemblée générale du Conseil central de Montréal.

au 14 Congrès du Conseil central de Sorel.

16 au 20 **CSN** Bureau confédéral.

21 au 25 Congrès régional du conseil central de Lanaudière.

25, 26, 27 Congrès du C.C. du Sud-Ouest québécois à Valleyfield.

26-27 Bureau fédéral de la FNSBB à Montréal.

29-2 session sur la négociation, formation des salariés. Inscription jusqu'au 13 octobre. Communiquez avec Madeleine Tremblay à l'éducation CSN, 286-2224. La session a lieu à l'Institut Coop Desjardins à Lévis.

Novembre

7 **CSN** session de formation sur la condition féminine.

LE 19 OCTOBRE : Y SEREZ-VOUS?

Montréal, le 20 septembre 1979 — **LES CHAUFFEURS D'AUTOBUS DE MÉTROPOLITAIN-SUD NE CÉDERONT PAS LEUR ANCIENNETÉ** — Le syndicat des employés de Métropolitain-Sud tenait hier une journée d'étude pour faire le point sur la situation pour le moins embarrassante qui compromet leurs conditions de travail. Il n'y avait donc pas de transport en commun puisque les 120 chauffeurs d'autobus discutaient des moyens à prendre pour que leur ancienneté et leur syndicat soient reconnus dans le projet de fusion de leur syndicat à celui de la CTRSM. Depuis le 21 novembre 1978, Métropolitain-Sud est passé aux mains de la Commission de transport de la Rive Sud de Montréal. Depuis ce temps, il y a eu maraudage auprès des 350 chauffeurs de la CTRSM par le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ). Le résultat officiel est de 78 % et le syndicat CSN de Métropolitain n'a pas été consulté.

□ □ □

Québec, le 24 septembre 1979 — **LE CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC EN CONGRÈS** — C'est mardi le 25 septembre 1979 à 19 h 30 que s'ouvrira le congrès annuel du Conseil central des Syndicats nationaux de Québec sous la présidence de Joseph Giguère et avec la participation de Norbert Rodrigue, président de la CSN, et de Marcel Gilbert coordonnateur de la négociation des travailleurs du secteur public. Les quelque trois cents délégués attendus à ce congrès travailleront en atelier les 26 et 27 septembre et en plénière la journée du 28 septembre au terme de laquelle prendra fin le congrès. Réunis sous le thème : « Mon syndicat, école de combat, école de pensée, école de vie, » **les congressistes auront l'occasion de discuter, de réfléchir et de critiquer la vie régionale de la CSN et d'orienter l'année qui vient. Parmi les principaux dossiers à être abordés au cours de ce congrès, il y a les luttes ouvrières dans la région de Québec, la sécurité-santé des travailleurs, l'éducation syndicale, la condition féminine, etc.**

□ □ □

FIN DE LA GRÈVE DE 5 ANS À UNIROYAL : UNE VICTOIRE SYNDICALE

L'une des plus longues luttes pour la reconnaissance syndicale au Canada, la lutte des 55 travailleurs d'Uniroyal affiliés à la CSN, a pris fin par une étonnante victoire de la solidarité, a déclaré Norbert Rodrigue, président de la CSN, lors d'une conférence de presse tenue pour marquer cet événement.

C'est en effet le 23 mars 1972 que les 55 travailleurs d'Uniroyal décidaient de quitter le local 78 des « Rectifying Wines and Allied Workers International Union of America » (AFL) pour se joindre à la CSN. Le 25 septembre 1974, donnera raison au syndicat CSN. Non content de cette décision, la compagnie au chiffre d'affaires de 2 milliards par année (en 1974) refusera de négocier avec le syndicat CSN.

Cinq ans après le déclenchement de la grève, Uniroyal, qui avait fermé son usine suite au déclenchement de la grève de reconnaissance syndicale, a vendu l'usine de Ville d'Anjou à la firme Ser Vass Inc. d'Indianapolis aux USA, laquelle a signé une convention collective avec le syndicat CSN.

Tous les travailleurs de la CSN doivent être fiers de leur organisation qui a soutenu ces travailleurs en lutte même si ces derniers n'avaient jamais versé une seule cotisation syndicale.

Il y a quelques jours encore, cette lutte constituait pour les haut-parleurs de l'idéologie dominante un exemple qu'ils donnaient à ceux qui voulaient se syndiquer avec la CSN. Aujourd'hui ce n'est pas uniquement Uniroyal qui a perdu la lutte, c'est l'ensemble du patronat.

□ □ □

Québec, le 20 septembre 1979 — **DE L'ESPOIR POUR LES MÉCANICIENS DE MACHINE FIXE** — La vice-présidente de la CSN, Gisèle Cartier, et plusieurs représentants des syndicats locaux et des fédérations affiliées ont rencontré le sous-ministre du travail, M. Guy Lapointe, pour discuter du règlement des mécaniciens de machine fixe que le gouvernement projette d'adopter. Les représentants de la CSN considèrent que cette rencontre a été fructueuse et ils espèrent que les recommandations qu'ils ont formulées permettront de sauver cette profession que le gouvernement met en péril.

□ □ □

Noranda, le 21 septembre 1979 — **LE SYNDICAT CSN DE LA MINE NORANDA SIGNE UN CONTRAT DE DEUX ANS** — Les 800 travailleurs des entreprises Noranda ont signé hier leur première convention collective. Le nouveau contrat de travail apporte des augmentations salariales substantielles, une clause d'indexation ainsi que de nettes améliorations au chapitre des conditions de travail. Un comité syndical de sécurité-santé a été reconnu, les travailleurs ont le droit de refuser un travail dangereux et de choisir leur médecin. Pour protéger le revenu en cas de mise à pied ou de fermeture, les travailleurs bénéficieront d'un régime de prestations supplémentaires d'assurance-chômage et d'un régime d'indemnité de licenciement. De plus, à compter du 1er juillet 1981, un régime de compensation pour invalidité prolongée sera mis en vigueur. Ce régime compensera les invalidités prolongées non compensables par la CAT, à raison de \$ 450 par mois jusqu'à l'âge de la retraite. La convention signée ce matin prévoit également la formation de deux comités pour solutionner les problèmes liés à la classification des tâches et aux horaires de travail de sept jours. Selon le président du syndicat, Roland Roy, la nouvelle convention place les travailleurs de la Noranda dans une situation privilégiée par rapport aux autres travailleurs de la Noranda au Québec.

□ □ □

Québec, le 19 septembre 1979 — **LE PRÉSIDENT DE LA CSN CRITIQUE LE DOCUMENT BÂTIR LE QUÉBEC** — Tout en reconnaissant que le document du ministre Landry **BÂTIR LE QUÉBEC** est une innovation qui réussit à décrire l'énorme potentiel de l'économie québécoise, le président de la CSN, Norbert Rodrigue, s'est dit « grandement étonné par la profession de foi qui y est faite envers l'entreprise privée ».

M. Rodrigue a également reproché au document du ministre Landry de ne proposer aucune mesure concrète en vue de déloger le capital étranger des secteurs stratégiques, à l'exception de l'amiante, dont on a déjà dit qu'il s'agissait de la dernière nationalisation à survenir sous le gouvernement actuel. On passe complètement sous silence la mainmise des grandes banques, fiducies et compagnies d'assurances sur la très grande part des épargnes des Québécois » a-t-il ajouté.

Sur ce plan, la CSN soutient que le regroupement de toutes les épargnes québécoises dans la Caisse de dépôt fournirait les ressources financières nécessaires pour assurer une stratégie économique plus autonome.

Le président de la CSN est revenu à la charge pour presser le gouvernement de mettre sur pied une caisse de stabilisation de l'emploi, dont il n'est pas du tout question dans le document du ministre Landry même si le principe en avait été accepté par toutes les parties au dernier sommet économique de Montebello

□ □ □

LES EMPLOYÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-JÉRÔME EN ARRÊT DE TRAVAIL — Les 550 employés généraux du Centre hospitalier de Saint-Jérôme ont cessé le travail le 24 septembre pour protester contre le manque de personnel à la buanderie. Les employés des autres départements ont emboîté le pas deux heures plus tard. Réunis en assemblée générale à la cafétéria de l'institution, les employés viennent de décider que l'arrêt de travail se poursuivrait tant que leurs revendications ayant trait au manque de personnel ne seront pas satisfaites.

* * *

DEUX EX-OFFICIERS DE SYNDICATS ACQUITTÉS À HULL — Marial Teasdale et Fernelly Rios ont été acquittés le 6 septembre dernier des accusations d'entrave au travail des policiers et de méfait qui pesaient contre eux depuis le conflit de la buanderie au centre Hospitalier Sacré-Coeur de Hull en novembre 77.

On se rappellera que lors de l'occupation de la buanderie par les employés syndiqués pour faire aboutir leurs revendications (plusieurs touchant la santé-sécurité), la police était intervenue pour vider les lieux. C'est à cette occasion que les deux ex-officiers du syndicat avaient été arrêtés. La répression policière ainsi que les revendications des travailleurs et travailleuses de la buanderie avaient provoqué un débrayage général de 16 heures.

* * *

FIN DE LA GRÈVE CHEZ CARON ET FILS, À LA POCATIÈRE — Aujourd'hui, 24 septembre, les 21 salariés de l'usine « Caron et Fils meubles inc. » sont rentrés à leur travail à La Pocatière, au terme d'une grève commencée le 23 août 1979. L'employeur et le syndicat des employés de bois ouvré de la région de La Pocatière, affilié à la CSN, avaient tenu une rencontre en direct pour négocier leur prochaine convention collective quand le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec a reçu, le 17 juillet une demande de conciliation. Le conciliateur a tenu une rencontre avant la grève et une autre après l'arrêt de travail. Au cours de ces négociations, les parties se sont mises d'accord sur le contenu d'un nouveau contrat collectif de travail et une entente de principe est survenue le 20 septembre

Les négociations dans le secteur public,

COMPTE-RENDU

La semaine dernière, les négociateurs syndicaux ont poursuivi leurs efforts pour que la partie patronale s'engage dans les questions de fond aux tables sectorielles. À la table centrale, il n'y a eu qu'une réunion où le gouvernement a répondu aux revendications du Front commun relativement au fonds de pension. Contrairement à ce qui avait été déclaré, le gouvernement n'accepte pas l'essentiel des demandes du Front commun à ce sujet puisqu'il refuse d'abaisser l'âge de la retraite à soixante ans. Un document qui comparera l'offre à la demande sera bientôt disponible à ce sujet. Par ailleurs, la table centrale assiste toujours les tables sectorielles et les sous-comités de la table centrale qui discute des salaires poursuivent leurs travaux.

FAS

Le Conseil fédéral de la FAS a mandaté ses représentants pour qu'il recommande aux autres groupes du Front commun d'obtenir des mandats de grève de vingt-quatre heures pour l'appui aux négociations des tables sectorielles. Le Conseil fédéral recommandait également le recours à la grève générale si les négociations ne progressent pas rapidement. Quand les comités concernés auront adopté la stratégie pour l'obtention d'un règlement dès cet automne, les syndicats de la FAS, en assemblée générale, se prononceront par scrutin secret pour le déclenchement des premiers débrayages. Les négociations se poursuivent donc à la table sectorielle. Le Conseil fédéral de la FAS lève également un moratoire sur les arbitrages qui ne sont pas très urgents. Un meilleur travail de mobilisation pourra ainsi être accompli.

FNEQ — CEGEP

Il y a eu trois jours de négociation la semaine dernière à la FNEQ-CEGEP et les parties se sont entendues pour procéder à un déblayage en cernant de plus près les points d'achoppement. Il y a eu de minces concessions patronales et un mandat d'exploration a été donné aux représentants des quarante cégeps.

FNEQ — maisons privées d'enseignement

Il y a eu constitution d'une table sectorielle unique et le comité de négociation termine la préparation des demandes syndicales.

FESP — soutien scolaire

Il y aura peut-être intensification des négociations pour le soutien scolaire. Au chapitre du droit de grief et de l'arbitrage, il y aura peut-être déposition d'une nouvelle offre patronale bientôt.

FESP — soutien CEGEP

Il y a litige en ce qui concerne l'ordre dans les négociations. Les négociateurs syndicaux sont d'avis qu'il serait plus normal de procéder à l'explication des demandes syndicales avant d'énumérer les priorités. Il y a eu signature d'une entente provinciale pour les libérations du comité de négociation du secteur soutien scolaire.

FESP — traversiers

La partie patronale ne semble pas prendre au sérieux la négociation dans ce secteur puisqu'elle considère que deux rencontres par mois suffiront arriver à un règlement.

FPSCQ — éducation

Il y aura négociation intensive cette semaine, à Québec.

FPSCQ - affaires sociales

Les négociateurs patronaux ont reconnu que les demandes du projet de convention sont négociables. Il y a eu dépôt de textes.

PARUTIONS — Nous saluons avec respect la parution de trois documents qui étaient attendus par les militants syndicaux depuis longtemps. Ainsi, les éditions 1979-1980 des documents intitulés *Le Fonds de défense, Code des règles de procédure et Statuts et Règlements sont maintenant disponibles au service de l'information de la CSN pour la somme de \$ 0.50 sauf pour le Fonds de défense qui est gratuit pour les membres de la CSN. Ces documents incluent les modifications apportées par le congrès de 1978. Le vingtième numéro du bulletin de liaison SECTEUR PUBLIC vient de paraître. Il porte exclusivement sur les salaires et les allocations spéciales pour les disparités régionales. Le bulletin numéro 1 de la FAS, Informations sociales est paru. Il est intitulé « D'abord un débloccage à la table sectorielle » L'IRAT vient aussi de publier son quinzième bulletin qui s'intitule Le travail par équipes, travail de nuit, travail de soir, travail de fin de semaine, est un outil indispensable pour tous les militants syndicaux qui sont aux prises avec ce genre de problème. Ce document est aussi disponible au sixième du 1001 Saint-Denis.*

★ ★ ★

L'AIDE POUR LES SYNDICATS NOUVELLEMENT ORGANISÉS, EN GREVE OU LES CAS DE FERMETURE, POUR LEUR PARTICIPATION AU CONGRES. Des erreurs de manipulation des documents se sont glissées dans les numéros 48 et 49. Les syndicats nouvellement organisés, en grève ou dont l'usine a été fermée sont priés de se référer à la formule d'inscription qui leur a été postée pour connaître la participation de la CSN pour ce qui est de défrayer le délégué qu'ils enverront au congrès. Nous nous excusons pour ces erreurs.

★ ★ ★

On est ensemble. Contre l'oppression des femmes, le temps est à l'action. Le samedi 3 novembre 1979 auront lieu au Cégep Maisonneuve de la rue Sherbrooke les **États généraux II des travailleuses salariées québécoises.** La garderie « *La Vermouilleuse* » sera sur place.

Le lundi 8 octobre est un jour férié pour les travailleurs de la CSN.